

## RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2019-2020

Trimestre : juillet, août, septembre 2019

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Philippe Bourke	Président	Rencontre avec le député de Bourget, M. Richard Campeau	2019-06-27 2019-07-03	Montréal	78,93					
Julie Forget	Vice-présidente	Présentation du BAPE à l'école d'été de l'Institut du Nouveau Monde	2019-08-14 2019-08-19	Montréal	76,80	62,41				
Julie Forget	Vice-présidente	Rencontre de travail avec le conférencier afin de préparer la présentation du 19 septembre aux employés	2019-08-22 2019-08-25	Montréal	72.76					

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense s'il y a lieu.